



PARTI PRIS

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, NATIONALISONS-LA

Il y a 75 ans, la nationalisation de l'électricité et du gaz faisait de l'énergie un bien commun. Depuis, la libéralisation du secteur, que le projet Hercule et le plan Clamadieu voudraient aujourd'hui parachever, a été entreprise... et a fait la preuve de son inanité. Un appel à (re)créer un pôle public apte à répondre aux enjeux actuels d'écologie, d'égalité et d'autonomie.

À chacun son anniversaire. Ce jeudi 8 avril, les agents des industries électriques et gazières convient les usagers à fêter les 75 ans de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité dont sont issus EDF et feu GDF. La date est propice à mobilisations et grèves en faveur du service public de l'énergie. Le projet Hercule entend découper EDF en trois blocs séparés – nucléaire étatisé; distribution (Enedis) et énergies renouvelables partiellement privatisées; barrages hydroélectriques en semi-régies publiques – qui se feront concurrence. Le plan Clamadieu vise à diviser Engie en deux pour le recentrer sur le gaz et les énergies renouvelables, les autres activités de production et de service étant cédées avec leurs 90 000 salariés.

UNANIMITÉ FACE À L'INEFFICACITÉ

Pour le gouvernement, qui a donné son feu vert à ces projets, un autre anniversaire est à l'ordre du jour. Celui des vingt-cinq ans de la directive européenne sur l'électricité ordonnant la libéralisation du secteur. Deux ans plus tard, une semblable disposition orchestrait la même privatisation du gaz.

2021, année de bascule définitive de l'énergie française dans la concurrence libre et non faussée? Pour

les syndicats unanimes et pour une large partie du Parlement (des communistes aux insoumis, des socialistes à l'aile « gauche » et verte des déçus du macronisme, jusqu'aux « Républicains »), il n'en est pas question, tant ce mouvement de libéralisation a démontré son inefficacité et son inanité. « Depuis l'Acte unique de 1986, toutes les réformes ont eu pour objectif de transformer des monopoles en système concurrentiel. Mais cette quasi-mystique, qui veut que le marché pourvoira à nos besoins, ne fonctionne pas », relève David Cayla. Pour l'économiste atterré et maître de conférences à l'université d'Angers, la raison est simple. « S'il y a une chose que l'on ne peut pas organiser en instaurant la concurrence, ce sont bien les réseaux. Les entreprises privées qui ont voulu profiter de la libéralisation de l'énergie n'ont rien investi dans ce qui aurait pu être utile au plus grand nombre : la production et la distribution. Elles se sont concentrées là où elles pouvaient capter de la valeur. Sur leur rôle d'intermédiaires, entre le marché de)))

« S'il y a une chose que l'on ne peut pas organiser en instaurant la concurrence, ce sont bien les réseaux. »

DAVID CAYLA, économiste

PARTI PRIS (RE)NATIONALISONS L'ÉNERGIE

Aucune statistique ne vient valider le bien-fondé de cette libéralisation pour le consommateur, encore moins pour le citoyen. Depuis 2007, les prix de l'électricité ont augmenté de 43,6 %.

))) gros et le consommateur final. D'où l'augmentation des tarifs. »

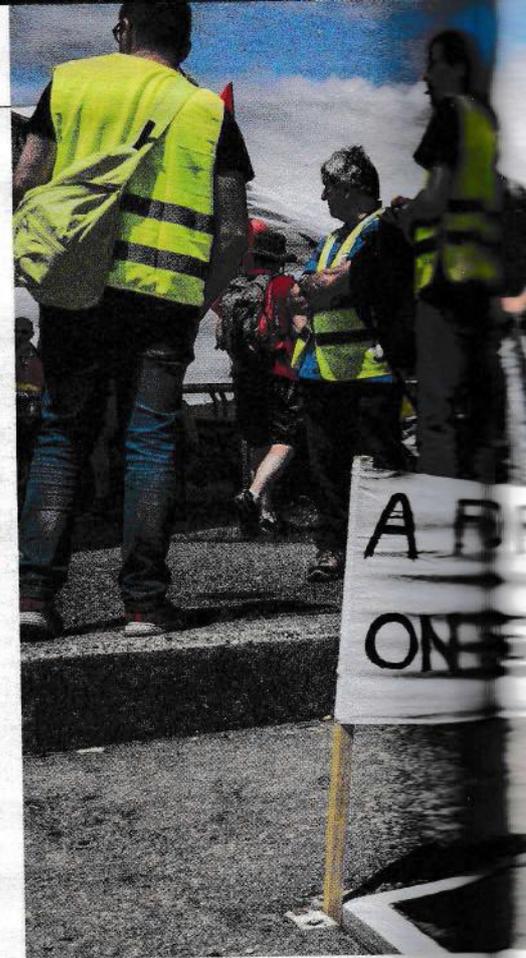
Logiquement, on aurait dû en rester là et mettre fin à cette concurrence inutile. Mais, au tournant des années 2010, la France, qui a toujours scrupuleusement appliqué l'ouverture des marchés, n'a pas dévié de son suivisme. Le démantèlement acté de GDF dans Engie, EDF a été placée au cœur du réacteur de la dérégulation. D'un côté, on a assuré une rente à ses concurrents dans les énergies renouvelables en leur garantissant un prix d'achat de leurs productions, sur le dos du client d'EDF taxé. De l'autre, on a obligé EDF à vendre à prix d'ami un quart de sa production nucléaire à ses concurrents pour leur assurer des marges.

LE VERT FAIT PÂLE FIGURE

L'échec est à nouveau au rendez-vous. Malgré les incitations sonnantes et rébu-

chantes, les énergies renouvelables plafonnent toujours en dessous de 20 % de la consommation finale brute d'énergie en France. Quant au tarif fixe de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), il a fini par creuser la dette d'EDF, qui n'a plus les moyens de rénover son parc nucléaire ni de construire de nouveaux EPR souhaités par l'actuel hôte de l'Élysée. Président en absurde, Emmanuel Macron pousse à un troisième coup d'accélérateur de la concurrence avec le projet Hercule. Sous couvert de trouver avec Bruxelles de nouveaux moyens pour qu'EDF augmente le prix de l'Arenh, il est prêt à découper en trois le groupe public, en nationalisant les coûts élevés de modernisation du parc nucléaire, en privatisant partiellement la très rentable Enedis.

Aucune statistique ne vient valider le

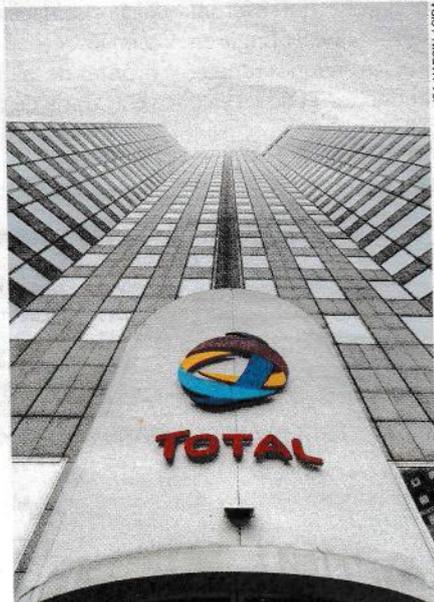


Hercule découperait EDF en trois blocs : nucléaire, gaz et renouvelables (ici, rassemblement contre

ET POURQUOI PAS TOTAL ?

L'affaiblissement d'Engie et d'EDF fait saliver un troisième acteur français : Total. Pour le géant des hydrocarbures, l'or noir ne paye plus, d'autant plus en période de Covid, lorsque les transports sont à l'arrêt et que l'avenir des véhicules se conjugue avec l'électrique. Patrick Pouyanné, le PDG de la major tricolore, a donc annoncé un changement à 180 degrés. Bientôt rebaptisé TotalEnergies SE, le groupe vise la neutralité carbone « à horizon 2030 », en faisant passer son portefeuille de production, dominé à plus de 90 % par les hydrocarbures, à un mix de 40 % d'énergies renouvelables, 40 % de gaz et seulement 20 % de pétrole.

« Emmanuel Macron avait dit qu'il y avait un groupe énergéticien de trop en France. Si EDF en est au début de son démantèlement, Engie est bien plus avancé. Le plan Clamadiou vise à recentrer "New Engie" sur les renouvelables et le gaz, soit exactement ce que vise Total. Devenu plus petit, le groupe sera aussi plus facilement "OPable" (achetable - NDLR) », analyse Johan Thiebaut, coordinateur CGT de l'ex-GDF Suez. En visant une place centrale dans le secteur énergétique français, Total devient, quoi qu'il en soit, une pièce centrale dans le puzzle énergétique français en voie de redéfinition. S. G.



bien-fondé de ces vingt années de libéralisation pour le consommateur, encore moins pour le citoyen. Depuis 2007, les prix de l'électricité ont augmenté de 43,6 %, selon l'Insee. Autrement dit, un consommateur français paye une fois et demie plus cher qu'il y a quatorze ans, date de la libéralisation totale du marché de l'énergie. Pour le gaz, la hausse frise les 80 %. Conséquence : cinq millions de ménages, soit treize millions de personnes, sont actuellement en situation de précarité énergétique, qui les oblige à arbitrer entre se chauffer, se loger ou manger. Quant à la souveraineté énergétique qui a sous-tendu la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité en 1946, elle est vacillante, à voir les alertes à la consommation cet hiver lors des pics de grand froid.

UN LEVIER CENTRAL

L'économiste David Cayla ne voit pas d'autre solution que de renouer avec le monopole public créé par la loi de 1946. « Le consensus de l'époque pour nationaliser le gaz et l'électricité se fonde sur les mêmes problèmes que nous avons à résoudre



NICOLAS LUPONNE / NURPHOTO VIA AFP

base faire concurrence : nucléaire, distribution et énergies renouvelables, et enfin barrages (privatisation de celui de Saint-Égrève, en Isère).

aujourd'hui, analyse-t-il. Il s'agit de diminuer les coûts en enlevant nombre d'intermédiaires. De prendre acte du fait que la production et la distribution impliquent la constitution d'un monopole. D'assurer un contrôle public sur ce monopole, afin de garantir l'intérêt général et d'avoir la main sur ce levier d'intervention très important pour l'économie qu'est l'énergie. »

Le monopole public implique-t-il forcément des entreprises publiques ? Pas forcément, répond l'économiste Jacques Percebois. « On peut en passer par des sociétés publiques ou privées concessionnaires à qui l'on assigne un cahier des charges afin d'assurer la continuité du service, l'égalité de traitement des usagers et l'adaptabilité en fonction des progrès technologiques. Mais les Français sont attachés à leur entreprise publique intégrée qu'est EDF. Car elle a su anticiper les besoins. »

NUL N'EST CENSÉ DEMANTELER...

En revanche, et contrairement aux assertions des tenants de la concurrence, le droit européen n'impose pas le démantè-

lement du groupe public. « L'État peut tout à fait considérer le parc nucléaire comme une infrastructure essentielle, à l'image de RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité - NDLR), reprend Jacques Percebois. Il peut financer des nouveaux EPR au fil d'une dotation pluriannuelle, sous le contrôle de l'autorité de régulation. » Le syndicat mines-énergie de la CGT envisage, lui, de s'emparer d'un autre dispositif du droit européen pour renforcer EDF et réinventer Gaz de France : les services d'intérêt économique général. « La concurrence libre et non faussée instaure une recherche de bénéfices tirés de la facture des consommateurs. Le service public, lui, donne un autre sens : nous payons pour investir dans de nouvelles installations de production et de distribution, ainsi que dans des services de proximité, afin que tout le monde ait accès à l'énergie », pointe Sébastien Menesplier, secrétaire général de la FNME CGT.

À ses côtés, Yohan Thiebaut, coordinateur CGT à Engie, souligne ce besoin de sens et de cohérence. « L'actuelle majorité n'a aucune vision à moyen ou long terme.

Elle ne réfléchit qu'en silo : le nucléaire d'un côté, le gaz qu'elle vient d'exclure du mix énergétique de l'autre, les renouvelables ailleurs, actuellement l'hydrogène avec le plan de relance. L'État devrait tout reprendre en main. Ce n'est pas pour rien que le Conseil national de la Résistance a inscrit dans son programme la nationalisation : "l'énergie constitue l'un des piliers de notre République sociale, au même titre que la Sécurité sociale, les retraites, les chemins de fer..." Le sentiment de faire communauté passe aussi par l'accès à l'énergie pour tous. » ★

STÉPHANE GUÉRARD

stephane.guerard@humanite.fr

UN VERROU EUROPÉEN À FAIRE SAUTER

Les lois organisant la libéralisation du secteur de l'énergie se succèdent avec la même justification. La privatisation de GDF ? La fin des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité ? Le plan Hercule de découpe d'EDF ? « Ce n'est pas nous, c'est la Commission européenne », arguent les gouvernements successifs, se réfugiant derrière le dogme de la concurrence libre et non faussée des traités européens. Certains imaginent pourtant une faille dans la muraille européenne. Pourquoi ne pas extirper l'énergie du marché en la faisant prendre en charge par des services d'intérêt économique général (Sieg), reconnus par le traité de Lisbonne ? Techniquement, pour l'économiste atterré David Cayla : « Les Sieg permettent l'organisation d'un secteur par l'État, avec la possibilité de verser des subventions, mais pas sa nationalisation, encore moins la création d'un monopole d'État. » La CGT veut en faire un point d'appui pour aller plus loin. La seule issue est politique, rappelle le sénateur Fabien Gay : « Le projet Hercule, ce n'est pas l'Europe. Paris ne fait qu'accompagner la libéralisation du secteur incluse dans le paquet énergétique européen. Demain, si on est au gouvernement, on ira au conflit : l'énergie est un secteur stratégique qu'il faut sortir du marché. » S. G.

«L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE, UN HOLD-UP DE PLUSIEURS MILLIARDS»

Farouche opposant au Sénat du nouvel acte de libéralisation de l'énergie voulu par le gouvernement, **Fabien Gay** (PCF) plaide pour un service public réinventé et démocratisé.



Vous vous êtes engagé au Sénat comme au côté des organisations syndicales de l'énergie contre le projet Hercule de démantèlement d'EDF. Pourquoi le service public de l'énergie est-il une notion d'avenir ?

Pour trois raisons. D'abord, l'énergie n'est pas une marchandise, contrairement à ce que tous les gouvernements successifs, comme l'Union européenne, nous ont expliqué. Nous disposons depuis 1946 d'une entreprise intégrée détentrice d'un monopole public de l'électricité, de la production au transport et jusqu'à la consommation. Cela fonctionnait très bien car les investissements étaient réalisés en fonction des besoins des usagers. À une époque, la production a permis de dégager des moyens pour construire et améliorer les réseaux. Ensuite, ce fut l'inverse. Mais la libéralisation du secteur a tout déréglé. Deuxième raison de mon attachement à un service public : il répond à l'intérêt général, car il garantit un accès à l'énergie aux usagers, qu'ils se trouvent à la mer, à la montagne ou dans les villes. L'énergie participe ainsi de l'égalité républicaine. Le service

public a démontré qu'il était le mieux à même de pourvoir aux besoins de consommation de tous, sur tout le territoire. Ce n'est pas le cas de la concurrence factice organisée ces quinze dernières années. Cet hiver, nous avons frôlé des coupures. Le risque d'écroulement du réseau en cas de pic des besoins est bien réel.

Que reprochez-vous à l'actuel marché de l'électricité ?

L'instauration de la concurrence a certes fait apparaître une quarantaine de fournisseurs. Mais ceux-ci n'ont jamais investi dans la production. On a inventé ce mécanisme absurde de l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique - NDLR), avec la mise à disposition d'une partie de l'électricité produite par EDF à un tarif régulé. Ces concurrents d'EDF se sont contentés de pomper ce courant bon marché lorsque les cours étaient hauts, et de se fournir sur le marché de gros quand les tarifs étaient plus favorables que ceux de l'entreprise publique. Comme si on avait imposé à PSA qu'il cède à un prix imposé une partie de ses voitures que Renault aurait revendues plus cher sous sa marque. Absurde ! L'idéologie libérale a organisé un hold-up d'argent public de plusieurs milliards. Car les centrales, ce sont les Français qui les ont payées.

Que faudrait-il faire, selon vous ?

Nous devons répondre à deux grands défis pour conserver l'éga-

lité républicaine d'accès à l'énergie. D'une part, nous devons sortir 12 millions de personnes de la précarité énergétique. Une personne sur six se prive d'électricité pour se chauffer, se nourrir, se laver, mais aussi s'informer ou se cultiver ! Il nous faut donc conforter des tarifs réglementés les plus accessibles possible. D'autre part, nous devons réussir notre transition énergétique, trouver un mix entre les énergies qui nous permette d'atteindre la neutralité carbone. Cela ne peut se faire sans un groupe public intégré capable d'investir pour le développement des sources d'énergies nécessaires afin de ne plus produire de gaz à effet de serre.

Vous voulez donc revenir à 1946 et à la loi de nationalisation d'EDF et GDF ?

C'est une bonne base mais nous devons inventer. Car les enjeux ne sont plus les mêmes. Inventons un service public plus démocratique, qui offre un vrai rôle aux usagers. Renforçons le statut des travailleurs des industries électriques et gazières qui assurent 24 heures sur 24 l'accès de l'énergie pour tous, quelles que soient les conditions météorologiques. Comme l'éducation, les transports ferroviaires ou La Poste, l'énergie fait partie des secteurs à sortir du marché et à confier à un monopole public mieux à même d'assurer le service public pour tous.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR S. G.

«C'est comme si on avait imposé à PSA qu'il cède à un prix imposé une partie de ses voitures que Renault aurait revendues plus cher sous sa marque. Absurde!»

UN PÔLE PUBLIC POUR UN BIEN PUBLIC

La CGT et le PCF appellent à la constitution d'un nouveau système de contrôle de l'énergie capable de donner une stratégie claire et de long terme aux entreprises, nationalisées comme privées, du secteur.

La semaine passée, quelque 350 salariés ont défilé sur le site industriel de Belfort pour dénoncer la restructuration qui touche General Electric Steam Power (240 postes sur la sellette). « Ce qui est nouveau, c'est la mobilisation solidaire de salariés d'autres divisions ou d'autres entreprises : GE gaz, transport Alstom, EDF, etc. Tout le monde a compris que les menaces sont globales », relève Laurent Santoire, de la CGT. Depuis le rachat d'Alstom par GE en 2016, les mobilisations et grèves s'enchaînent au rythme des annonces de restructurations et d'arrêts d'activité.

Selon le comité de groupe, si la restructuration de GE Steam Power va au bout, le groupe américain aura liquidé 11 000 emplois en Europe depuis 2016, dont 2 080 en France. Une purge guidée par des motivations purement financières, selon les syndicats. « Nous ne pouvons pas rester dans les mains d'une firme américaine dont la seule vocation est de supprimer l'outil industriel, clame Laurent Santoire. Il faut rassembler tout le pôle énergétique français dans un groupement d'intérêt économique (GIE), le tout sous contrôle des salariés et des citoyens, garants d'un pilotage démocratique de la transition énergétique. Ce n'est pas au marché de le faire. »

Démantèlement de GE, d'EDF, désintégration d'Engie... Qu'elles soient encore dans le giron public ou dirigées par le secteur privé, les entreprises du secteur de l'énergie vivent des heures sombres. Ce qui implique de tout remettre à plat. Pour Marie-Claire Cailletaud, présidente

du groupe CGT au Conseil économique, social et environnemental (Cese), la création d'un pôle public de l'énergie vise à contraindre tous les acteurs industriels de la filière, publics comme privés (EDF, Engie, etc.), à « mettre en œuvre une politique énergétique visant le progrès social et répondant aux grands défis écologiques posés en ce début de troisième millénaire ».

DES DÉCISIONS OUVERTES AUX TRAVAILLEURS ET AUX USAGERS

Concrètement, ce pôle public coifferait plusieurs entités (grandes entreprises, PME, équipementiers...) et serait chargé de piloter la politique énergétique. « Il doit reposer sur une entité de service public importante, expliquait Frédéric Boccarda, économiste membre du PCF, lors d'une intervention aux états généraux de l'énergie en février dernier. Nous sommes favorables à une intégration à partir d'un Epic, un établissement public à caractère industriel et commercial d'un nouveau type, avec des pouvoirs de décision des travailleurs et une ouverture aux usagers.

C'est là que se construirait la commande publique, qui serait en fait une co-élaboration du public avec les fournisseurs d'équipements. »

Ce pôle public, qui implique de nouvelles nationalisations d'entreprises du secteur de l'énergie, ne partirait pas de zéro. Pour Frédéric Boccarda, il s'appuierait sur trois entités existantes en les « remettant sur leurs pieds » : « Les comités stratégiques de filières dans la CNI (Commission nationale de l'industrie), aujourd'hui sous contrôle du patronat, qui servent surtout à répondre aux besoins du capital. Le Commissariat au plan, sans démocratie, sans argent, sans pouvoir sur les entreprises. Et une double institution de propriété et de financement d'État : l'Agence des participations de l'État (APE), représentée dans les entreprises par un fonctionnaire de Bercy qui ne rend aucun compte hormis à un supérieur hiérarchique dans un bureau ; et la Banque publique d'investissement (BPI), suiviste des critères des banques et actionnaires. »

CYPRIEN BOGANDA

cyprien.boganda@humanite.fr



EDF, GDF, Alstom, GE gaz... « Ce qui est nouveau, c'est la mobilisation solidaire de salariés des différentes entreprises. Tout le monde a compris que les menaces sont globales. »

1946. EDF-GDF, UN TOUR DE FORCE

Pour le PDG d'EDF, « Marcel Paul, c'est fini ». Une petite phrase qui en dit long sur la méconnaissance et le mépris à l'égard de la nationalisation, de son histoire et de ses valeurs. Ainsi que sur ce qu'elle pourrait encore apporter au pays aujourd'hui. Remontée dans le temps.

« Le jour doit venir où l'électricité sera à tout le monde, comme l'eau des fleuves, comme le vent du ciel. Il faudra non seulement la donner mais la prodiguer, laisser les hommes en disposer à leur guise, ainsi que l'air qu'ils respirent. » Comme l'écrivait Émile Zola dans « Travail », le développement du gaz puis de l'électricité dans la deuxième moitié du XIX^e siècle a vite révélé le caractère indispensable de l'énergie au progrès social et au développement économique. Qu'il s'agisse de l'éclairage ou du chauffage, puis avec le moteur électrique qui se substitue à la machine à vapeur, ces deux énergies deviennent progressivement un bien public universel. Ainsi, très rapidement, les syndicats naissants, se solidarissant en s'éloignant du corporatisme d'un syndicalisme de métier, se posent rapidement la question de la maîtrise publique du gaz et de l'électricité, d'autant que leur distribution relève de concessions municipales pluriannuelles.

DE L'ORAGE DANS L'AIR DÈS LE DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

Ces syndicalistes posent la question de la qualité du service rendu à la population, de la tarification et de la propriété. En effet, des monopoles adossés à de grands groupes bancaires se constituent progressivement. Ils domineront dans l'entre-deux-guerres. L'ancien communal Benoît Malon demande la municipalisation du gaz, compte tenu de l'augmentation des prix. Au début du XIX^e siècle, les gaziers mènent la ba-



Marcel Paul visite en février 1946 le barrage de Génissiat. Dans moins de deux mois, il va faire basculer l'Assemblée nationale. Une prouesse.

taille pour la régie directe, qui assurerait un meilleur service public débarrassé de la loi du profit. Des syndicalistes lancent le mot d'ordre « le gaz aux gaziers ».

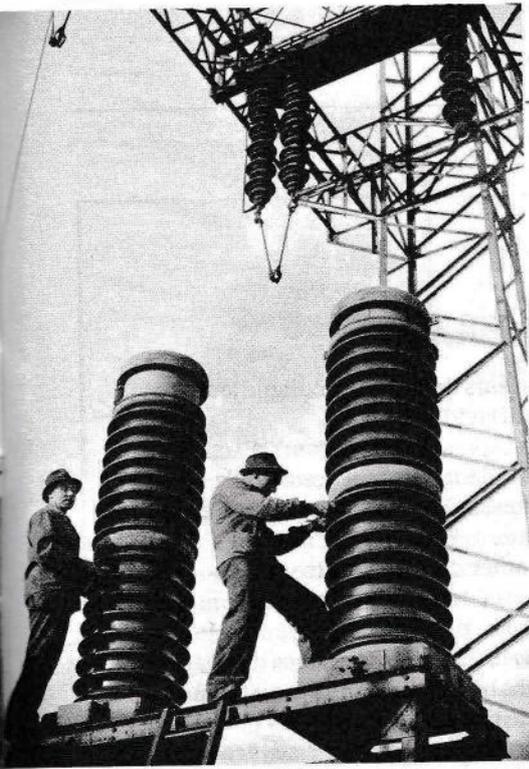
L'idée du « commun » continue de prendre corps avec cette double exigence : la nationalisation et la mise en place d'un statut pour tout le personnel. En 1908, Vincent Carlier, député socialiste des Bouches-du-Rhône, évoque la nationalisation de la houille blanche. L'idée est reprise en 1917 par Henri Prété, secrétaire de la Fédération de l'éclairage CGT, et Léon Jouhaux, qui dénoncent l'absence d'investissements dans l'équipement hydraulique alors que des projets ont été décidés. Douze grands groupes financiers et industriels vont, jusqu'en 1944, dominer les secteurs du gaz et de l'électricité. Au total, il existe près de 1300 sociétés, dont 400 cotées en Bourse ; nombre d'entre elles sont mixtes, électricité et gaz. Les cinq plus grands groupes représentent 75 % de la production totale d'électricité.

Face à cette évolution des forces produc-

tives, la CGT de l'énergie revendique, dès son congrès de juin 1937, dans un même mouvement la nationalisation de la production, du transport et de la distribution du gaz et de l'électricité, ainsi qu'un statut national pour tout le personnel. Marcel Paul devient le secrétaire général de la fédération. Il portera avec ténacité et pugnacité cette double exigence. Dans le même temps, un syndicalisme spécifique aux cadres et confédéré est mis en place. Il s'avérera très utile dans la bataille pour la nationalisation et sa mise en œuvre.

Dès 1938, face à l'incurie des monopoles de l'électricité, la CGT participe aux discussions gouvernementales pour l'équipement hydroélectrique du pays. L'idée

Douze grands groupes financiers et industriels dominant, jusqu'en 1944, les secteurs du gaz et de l'électricité.



Autre pilier, le statut national des personnels, qui unifie leurs droits et permet à chacun d'entre eux d'intervenir dans la gestion.

de nationalisation a ainsi commencé à prendre corps malgré les débats entre et au sein des partis politiques. Le programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944 porte cette exigence du « retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, des sources d'énergie... ». Une commission « nationalisation » et une sous-commission « électricité » s'y organisent. Des cadres, issus de la Résistance, y participent aux côtés des militants CGT, tirant les enseignements de la gestion privée et du non-investissement.

La bataille parlementaire de la nationalisation commence alors. La CGT s'arc-

(RE)NATIONALISONS L'ÉNERGIE PARTI PRIS

L'électricité et le gaz ne peuvent être des marchandises soumises à la loi du marché. La nationalisation, avec des entreprises intégrées, est une réussite industrielle, économique, technique et sociale.

boute sur le programme du CNR. Avec « les Cadres résistants », elle porte cette exigence au sein de l'Assemblée consultative provisoire à partir de novembre 1944. Les manœuvres se multiplient sous l'impulsion des syndicats patronaux de l'énergie. En février 1945, communistes et socialistes se mettent d'accord sur une liste de secteurs à nationaliser. Le Parti communiste a évolué sur la question de la nationalisation. L'accord précise que, « dans le secteur industriel, la nationalisation de l'électricité s'impose en première urgence ». Pour la première fois, le 4 mars 1945, le général de Gaulle parle de nationalisation, dont celle de l'électricité. Cela semble faire consensus. Le 26 mars, le CNR adopte son projet de nationalisation de l'électricité et du gaz. Un pas important est franchi. La CGT et le Parti communiste soutiennent celui-ci alors que des contre-projets et manœuvres commencent à fleurir.

CHAUSSE-TRAPES ET MANŒUVRES

Tout s'accélère avec l'élection de l'Assemblée nationale constituante du 21 octobre 1945. La gauche est largement majoritaire (communistes 26 %, socialistes 24 %, radicaux 6 %). Marcel Paul devient le ministre communiste de la Production

industrielle du gouvernement du général de Gaulle. Il veut aller vite et reprend le texte élaboré par le CNR. Mais des divergences persistent et Marcel Paul cherche le meilleur compromis pour préserver l'essentiel : la nationalisation complète. Le 18 janvier 1946, le général de Gaulle, deux jours avant de démissionner, signe le projet de loi, qui peut ainsi être débattu.

Le 5 mars 1946, face aux chausse-trapes et manœuvres, Maurice Thorez menace de retirer les ministres communistes si on ne revient pas au projet gouvernemental (celui du CNR amendé). Au bout de sept jours de débats à l'Assemblée, le texte est voté le 29 mars à 3 h 40 du matin. Marcel Paul dira : « Je me suis accroché au projet comme un chien qui n'a pas mangé depuis dix jours s'accroche à son os. » Le débat a été compliqué, notamment sur le caractère national de l'entreprise, la nécessité de tout intégrer dans la nationalisation, l'indemnisation des actionnaires. Des compromis ont été trouvés. L'essentiel a été sauvegardé.

L'idée du bien commun a cheminé. L'électricité et le gaz ne peuvent être des marchandises soumises à la loi du marché. La nationalisation, avec des entreprises intégrées, est une réussite industrielle, économique, technique et sociale, comme en témoignent les cinquante premières années d'existence des deux entreprises publiques. Le statut national du personnel, autre pilier, unifie tous les personnels en conférant des droits à chacun, en permettant d'intervenir dans la gestion. L'investissement social est économiquement « rentable ».

Tout cela a été remis en cause par le néolibéralisme. L'heure est à la reconquête, à partir des valeurs mises en œuvre après-guerre. La nationalisation de 1946 est tout à la fois héritage et projet. ★

FRANÇOIS DUTEIL

Président de l'IHSMÉ
(Institut d'histoire sociale mines-énergie)

« Ordre, rendement, économie. Voilà ce qu'apporte la nationalisation de l'électricité », rapporte Marcel Paul dans « l'Humanité » du 28 mars 1946. Dans l'édition du lendemain « L'Assemblée vient à bout de la nationalisation du gaz et de l'électricité. »

